



**ASSOCIATION DES ANCIENS
FONCTIONNAIRES
DES NATIONS UNIES AU NIGER
(AAFNU-N)**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SEPTIEME SESSION
Niamey, 24 février 2024**

INTRODUCTION

La septième session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'AAFNU-N s'est tenue à Niamey le 24 février 2024 dans l'auditorium Sani Bako du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'étranger.

Cette Assemblée Générale Ordinaire (AGO) avait pour objectifs de :

1. Examiner et adopter le projet de Rapport moral 2022-2023 du Bureau Exécutif ;
2. Examiner et adopter le projet de Rapport financier 2022-2023 ;
3. Examiner et adopter les orientations stratégiques du biennium 2024-2025 ;
4. Élire les membres du Bureau Exécutif au titre du biennium 2024-2025
5. Examiner et voter les projets de résolutions.



I. Résumé des travaux

Dans son mot de bienvenue, le Président de l'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies au Niger (AAFNU-N), le Dr Kadri TANKARI, a demandé à l'assistance de formuler une prière en la mémoire des collègues rappelés à Dieu courant 2022-2023. Il s'agit de : Dr Gagara Magagi, Dr Hassoumi MAOUDE, Dr Rhissa ZAKARI, Dr Soga GARBA. Il s'agit aussi des conjoints de nos collègues Dr Moumouni Balkissa, Dr Hassane Sanda MAIGA, Madame Hadiza Gado, Mme Agnès Bembello, M. Alhousseini Diakité et M. Amadou Handou. Que les âmes des disparus reposent en paix et que Dieu console les cœurs des familles.

Le Président a ensuite rappelé que l'AAFNU-N a été créée le 07 juillet 2012 par soixante-six (66) membres relevant de dix-huit (18) Agences des Nations Unies lors d'une Assemblée Générale Constitutive. Elle est affiliée à la Fédération des Associations des Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI) qui regroupe actuellement soixante-neuf (68) associations nationales dont dix-huit (18) africaines.

Après avoir rappelé les objectifs de l'AAFNU-N : i) promouvoir la solidarité entre ses membres ; ii) représenter ses membres auprès des Administrations et Organisations du Système des Nations Unies

en matière de pensions et d'assurances post-retraite ; iii) recevoir et diffuser parmi ses membres les informations et nouvelles sur toutes les questions d'intérêt commun ; iv) soutenir les buts et principes du Système des Nations Unies ; v) promouvoir la participation des membres aux actions de développement aux plans national, régional et international.

Le Dr TANKARI a indiqué que celle-ci est dirigée par un Bureau Exécutif soutenu par deux comités permanents (le comité permanent sur les pensions et le comité permanent sur l'assurance post-retraite) et cinq commissions techniques (Santé, Éducation, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, Paix et Sécurité, et Relations Intergénérationnelles), établies sur la base de l'expertise disponible au sein de l'association et des priorités du pays.

Se référant à l'objectif de la présente réunion statutaire, qui est de rendre compte de la gestion et de l'état de mise en œuvre du plan d'action 2022-2023, le Président a passé en revue les principales activités réalisées par l'association au cours des deux années écoulées.

Il s'agit :

En matière des pensions :

- Formation des membres et leurs dépendants sur les procédures de traitement électronique ou numérique de renouvellement des certificats de droit à prestation ;
- Formation des membres et ayants-droits à la succession sur la constitution des dossiers par suite du décès du pensionné ;
- Assistance efficace apportée à 18 retraités sur les 20 menacés de suspension de leur pension par défaut de renouvellement du certificat de droit à pensions ;
- Appui apporté à 7 familles pour la constitution de dossiers par suite du décès du pensionné ;
- Organisation d'activités sociales et récréatives en faveur des membres et leurs familles ;
- Démarches entreprises à travers la Caisse de pension en vue d'élargir le nombre d'adhérents à notre association (66 adhérents sur 300 retraités selon la liste de la Caisse de pension)

En matière d'assurance maladies:

- Formation des membres de l'association à une formation en ligne pour la soumission des demandes de remboursements
- Organisation d'une enquête d'identification des problèmes en matière de jouissance des droits de la couverture médicale
- A la demande de la FAAFI, organisation par notre association d'une enquête sur les défis et contraintes rencontrés en matière de soins et d'assurance maladie dans les 18 pays africains, membres de la FAAFI.

En matière de participation aux actions de développement :

- Élaboration d'un document de contribution au Débat national, qui a donné lieu à des échanges directs avec le Chef de l'État,
- Élaboration d'un document de contribution sur la définition des priorités à l'attention de SEM le Premier Ministre
- Actions de solidarité avec notamment une contribution de 7 500 000 francs au Fonds de Solidarité pour la Souveraineté de la Patrie

- Participation aux manifestations et activités organisées par les Agences des Nations Unies au Niger avec lesquelles nous coopérons souvent sous forme de consultance
- Diverses missions de consultance au profit des autres pays de la Région africaine.

Pour terminer, le Président de l'AAFNU-N a renouvelé les remerciements de l'Association :

- Aux autorités nationales pour la confiance témoignée par Son Excellence le Chef de l'État, le Général TCHIANI et le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Nigériens de l'Extérieur, M. Bakari Yaou SANGARE, à l'occasion des audiences accordées récemment.
- A l'équipe de pays du Système des Nations Unies au Niger et à la Directrice du Réseau des Femmes pour la Paix (REFEPA) pour leur disponibilité et leur soutien constant à notre association.

Dans son intervention, la Coordinatrice Résidente par intérim du Système des Nations Unies au Niger, Mme Nicole Kouassi a rappelé tout l'intérêt que le Secrétaire Général des Nations Unies attache à la santé et au bien-être de l'ensemble du personnel des Nations Unies y compris le personnel à la retraite pour lequel tout un dispositif est mis en place et géré sous la responsabilité directe du SG/NU, avec la participation des retraités, à travers la Fédération des Associations des Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI), Représentant officiel des retraités et des bénéficiaires de la Caisse des pensions des Nations Unies.

Elle a également tenu à relever l'intérêt de l'Association, véritable réservoir de connaissances et d'expériences, tant pour le pays hôte que pour l'équipe du Système des Nations Unies. Elle a souligné l'importante contribution que l'AAFNU-N pourrait apporter au programme des Nations Unies au Niger dans divers domaines de ses compétences.

Elle a enfin réaffirmé toute la disponibilité du Bureau du Coordonnateur Résident à travailler avec l'Association et à lui apporter les appuis dont elle pourrait avoir besoin dans le cadre du partenariat.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire Général Adjoint, M. Oumar Ibrahim SIDI, représentant le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur, a d'abord présenté les excuses du Ministre pour son absence dû à un agenda particulièrement chargé.

Il s'est ensuite réjoui que le Niger dispose d'une telle Association à même de contribuer au rayonnement du pays grâce à son réseau relationnel. Il a insisté sur la contribution que l'association pourrait apporter à la promotion des cadres nigériens et au suivi de leurs carrières au sein du Système des Nations Unies. Avec l'Association des Anciens Ambassadeurs et Consuls Généraux, il reste convaincu que le Niger dispose là de deux piliers importants à même de l'accompagner dans les réformes envisagées par son département ministériel.

Au nom du Ministre, le SGA II souligné l'ouverture et la disponibilité du Ministère des Affaires Étrangères pour accompagner l'AAFNU-N dans l'atteinte de ses objectifs.

Présentation publique : Le Centre Nigérien de Promotion de la Sécurité Alimentaire (CENPROSA) de Bangoula.

Les Travaux de l'Assemblée générale ont été précédés de la projection d'une vidéo présentant le Centre Nigérien de Promotion de la Sécurité Alimentaire (CENPROSA) de Bangoula suivie d'échanges avec le Promoteur, Dr Ari Toubou IBRAHIM.

L'objectif de cette présentation est de montrer un exemple de contribution individuelle apportée par un membre de l'AAFNU-N à travers un cadre d'observation et d'échange technique multidisciplinaire où sont conduites des activités avicoles, arboricoles, horticoles et piscicoles. CENPROSA se veut un cadre de démonstration à l'intention des jeunes promoteurs et une contribution à la recherche de solutions pour une meilleure adaptation au changement climatique.

Les débats qui s'en sont suivis ont montré l'opportunité et la pertinence du projet. Les participants ont salué la qualité de la présentation et recommandé que d'autres présentations soient faites et que des visites de terrain soient organisées à l'intention des institutions nationales et leurs partenaires (Associations et groupements des jeunes et des femmes, Universités, Agences du Système des Nations Unies, ONGs, etc.).

II. Examen du rapport moral du Bureau Exécutif :

Ce rapport a été présenté par le Secrétaire général de l'association, Mr Amadou Maiga.

2.1. Activités du Bureau Exécutif de l'AAFNU-N

Le Bureau Exécutif (BE) a assuré la coordination des activités de l'association et celles réalisées dans le cadre de ses relations avec la Fédération des Associations des Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI) et autres associations sœurs.

2.1.1. En matière de coordination :

- Tenue régulière des réunions mensuelles, occasions pour faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions, sur la situation des familles des membres actifs et des disparu(e)s. Ces occasions ont été aussi mises à profit pour discuter de la situation sécuritaire du pays et des autres questions de développement.
- Des visites ont été rendues aux membres malades et convalescents
- Plusieurs familles de membres de l'Association ont connu des décès de proches au cours de l'année écoulée. A ces occasions de grande tristesse, la mobilisation sur place et à distance a fortement joué pour reconforter les familles affectées.
- Le suivi des travaux des commissions thématiques a été régulièrement assuré, les détails des réalisations sera présenté dans les rapports des commissions aux chapitres suivants.

2.1.2. Activités réalisées dans le cadre des relations avec la FAAFI et autres association sœurs :

- *Participation aux travaux de la 52ème session du Conseil de la FAAFI à Vienne en Autriche en hybride du 18 au 21 juillet 2022.*

La délégation du Niger conduite par le Président Dr Kadri TANKARI (présence physique) comprenait le Président Honoraire, Dr Ari Toubou IBRAHIM, le SG, Mr Amadou MAIGA, la SGA, Samna Hadizatou GADO, le Président du Comité Permanent chargé des questions de Pension, Mr René WRIGHT et le Président du Comité Permanent sur l'assurance maladie, Dr Jean Marie TRAPSIDA.

Principaux résultats enregistrés :

- Une équipe du Bureau du Secrétaire Général des Nations Unies composée de la Directrice de l'Administration des Pensions, Rosemarie McClean et du Représentant du SG pour l'investissement des actifs de la Caisse, Mr Pedro Guezo, se sont adressés au Conseil et répondu aux questions des participants. La situation a été reconnue satisfaisante dans les deux domaines de l'investissement et de la gestion des pensions. Le Conseil a félicité les efforts réalisés, dans le contexte du COVID, pour faciliter le paiement des pensions.
 - Sur la base d'une initiative de l'OIM, le Bureau de gestion des investissements a commencé à travailler sur une nouvelle stratégie visant à protéger davantage le fonds contre les risques émergents tels ceux liés aux mesures relatives aux changements climatiques, à l'insécurité prévalant dans de nombreux pays, aux maladies émergentes comme le COVID.
 - Sur demande de la Caisse de pension, des recommandations ont été formulées en vue de renforcer les contacts avec les bénéficiaires avec l'appui des associations nationales locales et des agences des Nations Unies afin d'améliorer la qualité des services aux bénéficiaires.
 - Dans le domaine de l'assurance maladie après service (ASHI), les résultats des études réalisées sur l'évolution des coûts de l'assurance maladie après service ont montré que ces coûts sont en accroissement constant. Les auditeurs ont attiré l'attention sur les risques liés à cette situation si des mesures ne sont pas prises rapidement. Ils recommandent de réviser les stratégies de financement des assurances santé.
 - Le groupe de travail de la FAAFI sur l'Assurance maladie après service (ASHI), dont le Dr Tankari est membre, a présenté son rapport sur l'enquête réalisée auprès de neuf associations africaines afin de définir les difficultés rencontrées par les bénéficiaires de l'assurance santé résidant en Afrique. L'objectif de cette enquête était de mettre en lumière les principaux défis auxquels sont confrontés les retraités pour accéder à des soins de santé de qualité, les obligeant fréquemment à se rendre dans un autre pays d'Afrique ou dans une autre région pour obtenir des soins appropriés. L'étude a fourni des informations utiles sur les pratiques en matière d'assurance santé dans quatre pays africains. Cependant, le faible taux de participation est resté un problème, notamment en raison de l'absence de représentation des pays anglophones. Au vu de cette situation, la 53e Session du Conseil de la FAFICS a recommandé de poursuivre ce travail et de l'étendre à l'ensemble des 18 associations africaines, permettant ainsi de présenter des conclusions plus définitives au 54e Conseil.
- ***Participation aux travaux de la 53ème session du Conseil de la FAAFI à Vienne en Autriche en hybride (présence physique ou via conférence Zoom) du 17 au 20 juillet 2023.***

La délégation du Niger conduite par le Président Dr Kadri TANKARI (présence physique) comprenait le Président Honoraire, Dr Ari Toubo IBRAHIM, le SG, Mr Amadou MAIGA, la SGA, Samna Hadizatou GADO, le Président du Comité Permanent chargé des questions de Pension, Mr René WRIGHT, le Président du Comité Permanent sur l'assurance maladie, Dr Jean Marie TRAPSIDA et Mme Marcelle Mariam Kéita.

Les décisions importantes du Conseil sont les suivantes :

- L'ancien président de la FAAFI, M. Marco Breschi, a reçu le titre de Président Emérite pour son travail en tant que président de la FAAFI de 2019 à 2022 ;
 - La Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies examinera avec la FAAFI les possibilités d'impliquer la FAAFI et ses associations membres dans leurs correspondances et dans les séminaires de préparation à la retraite ;
 - Le Conseil a chargé le Comité permanent des pensions de préparer, dans la mesure du possible, un document sur les ajustements des petites pensions pour la session d'avril 2024 du Comité mixte ;
 - M. Jayantilal Karia (AFICS-NY) a été nommé président du Comité permanent de l'assurance maladie après la cessation de service et des soins de longue durée (SC-ASHIL) ;
 - Les six rapports administratifs et financiers ont été acceptés par le Conseil, y compris l'annulation des créances dues par les associations membres jusqu'au 31 décembre 2021 (jusqu'alors attribuées à la réserve pour créances douteuses). L'objectif à l'avenir sera d'explorer avec ces associations membres, dans la mesure du possible, un nouveau départ dans leur engagement avec la FAAFI et dans le respect de leurs obligations en matière de cotisations annuelles dans les délais impartis ;
 - La stratégie proposée en matière de communication a été adoptée, de même qu'une commission élargie du Conseil chargée de la communication. Les membres du Bureau ainsi que ceux des associations membres ayant une expertise dans divers domaines pertinents seront inclus. Ces membres seront choisis dans la base de données des compétences ;
 - Le Conseil a élu par acclamation Mme Delia Barcelona (AFICS-Philippines) Secrétaire et M. Pierre Sayour (AAFI-AFICS-Genève) et M. Abdou Khadre Diahkate (ASAFI-Sénégal) Vice-Présidents ;
 - La prochaine réunion du Conseil aura lieu à Bangkok en juillet 2024 sous une forme hybride (en personne et virtuelle).
- ***Participation de l'association, à travers ses membres relevant de l'OMS, aux activités de l'Association des Anciens de l'OMS dans la Région africaine***

Les anciens fonctionnaires de l'OMS sont organisés en association sur une base régionale. C'est ainsi qu'il existe actuellement une association au niveau de chacune des six Régions de l'OMS et une association au niveau du Siège avec un Conseil de coordination dirigé de façon rotative par les sept entités. Ces associations sont reconnues officiellement par les Directeurs régionaux et par le Directeur Général de l'OMS avec lesquels elles communiquent régulièrement.

L'Association des Anciens de l'OMS dans la Région africaine a été mise en place en 2014 et formalisée en 2019. Elle a son siège au sein du Bureau régional à Brazzaville. Plusieurs membres de l'AAFNU-N participent aux travaux de cette association. C'est ainsi que le Dr Tankari, Président de l'AAFNU-N, en est membre fondateur et membre du Bureau Exécutif et le Dr Moumouni Balkissa, Présidente de la Commission technique Santé, est membre du groupe de travail régional sur la Décennie des Nations des Nations Unies sur les personnes âgées.

- **Contribution de l'AAFNU-N à la définition des priorités nationales pendant la période de transition politique**

Le Bureau Exécutif a mis en place deux Comités Adhoc qui ont travaillé sur la contribution de l'AAFNU-N par suite des événements survenus le 26 juillet 2023. Deux documents ont ainsi été produits : (1) Document de contribution au Débat national qui a pu être soumis au Premier Ministre et discuté avec le Chef de l'Etat à sa demande et (2) Document de contribution à la définition des priorités qui a été soumis au Premier Ministre.

2.2. Activités du Comité permanent "Pension"

Deux ateliers ont pu être organisés pendant la période concernée :

- Le premier en Octobre 2022 sur « l'inscription en ligne à l'espace-client ou au MSS et le traitement du CE via les différentes options (essentiellement numérique et électronique) jusqu'à son renvoi à la Caisse » ; participation de 9 membres sur les 14 attendus.
- Le deuxième sur l'inscription en ligne et la constitution du dossier des survivants ou ayants-droits à la succession du pensionné par suite du décès de ce dernier. Ce dernier atelier, convoqué le 26 juillet 2023, et commencé tôt dans la matinée a dû être interrompu pour raison de force majeure liée aux événements du 26 juillet 2023. Participation de 7 membres.

D'autres actions réalisées concernent :

- Élargissement du nombre d'adhérents à notre association avec le soutien de la Caisse de pension : une lettre a été adressée à l'ensemble des retraités nigériens inscrits à la Caisse pour les inviter à s'inscrire à notre association. Une dizaine de nouveaux membres se sont inscrits par suite de cet appel.
- En 2023, un soutien efficace a été apporté à 18 retraités de diverses Organisations des NU sur les 20 menacés de suspension de leurs pensions
- D'autres soutiens ont été apportés à plusieurs membres et leurs familles pour la constitution de dossiers post- décès de survivants à adressés à la Caisse ou concernant des retards de réception de pensions.

2.3. Activités du comité permanent « Prestations Médicales et Assurance maladie »

2.3.1 : Enquête sur l'accès aux bénéficiaires de l'assurance maladie dans les pays africains : l'objectif de cette enquête est de mettre en lumière les principaux défis auxquels sont confrontés les retraités résidant en Afrique pour accéder à des soins de santé de qualité, les obligeant souvent à se rendre dans un autre pays d'Afrique ou dans une autre région du monde pour obtenir des soins appropriés. A la demande du SC-ASHIL, un questionnaire a été soumis à 624 participants des neuf (9) associations africaines¹ à travers leurs points focaux nationaux. Vingt-neuf réponses provenant de quatre (4) associations² ont été reçues et analysées par notre Comité. Les résultats ont été transmis au SC-ASHIL. L'étude a fourni des informations utiles sur les pratiques en matière d'assurance santé. Cependant, le

¹ Burkina Faso (160), Madagascar (42), Mali (90), Maurice (26), Mauritanie (50) , Niger (66), Nigeria (32), Sénégal (56) et Tanzanie (52).

² Burkina Faso (12), Mali (1), Maurice (2) et Niger (14)

faible taux de participation est resté un problème, notamment en raison de l'absence de représentation des pays anglophones. Au vu de cette situation, la 53e Session du Conseil de la FAFICS a recommandé de poursuivre ce travail et de l'étendre à l'ensemble des 18 associations africaines, permettant ainsi de présenter des conclusions plus définitives au 54e Conseil.

Le Comité permanent sur l'Assurance Maladie de l'AAFNU a été étroitement associé à ce travail qui a abouti au développement d'un outil amélioré pour évaluer l'ACCÈS AUX PRESTATIONS ASHI³ DANS LES PAYS AFRICAINS. Cet outil est structuré en cinq (5) parties : Données personnelles ; détails sur votre ASHI ; accès aux soins de santé dans votre pays ; accès aux soins de santé dans d'autres pays ; satisfaction avec ASHI. Un canevas a également été développé pour les points focaux nationaux ASHI en vue de l'exploitation et l'expression des résultats des questionnaires documentés par les membres.

2.3.2. Soutien aux membres dans leurs relations avec les compagnies d'assurance.

Au cours de la période sous revue, les membres couverts par SHI (OMS et organisations sœurs) et CIGNA ont rencontré des problèmes lors de la soumission en ligne de leurs demandes de remboursement, avec le blocage de l'application. Nous avons pris contact avec ces compagnies d'assurance pour leur signifier le problème.

SHI : Pour résoudre ce problème il suffit de vider le cache de votre navigateur web. Assistance technique avec le lien <https://clear-my-cache.com/detect.html> et reconnexion sur <https://shi-online.who.int>. Sélectionner "All time" dans le champ time range et cocher "Cookies and other site data" et « Cached image and file »

CIGNA : L'équipe informatique a récemment informé que les problèmes rencontrés avec l'application sont désormais résolus. Les assurés peuvent utiliser l'application et, s'ils rencontrent d'autres difficultés, ils peuvent utiliser l'espace personnel de www.cignahealthbenefits.com qui a les mêmes fonctions.

Nous avons également soumis à CIGNA, quelques problèmes relatifs à des demandes de remboursement restées sans suite. Pour ces réclamations, la compagnie d'assurance recommande aux membres concernés de la contacter individuellement, afin d'aborder leurs problèmes de manière personnalisée.

2.4. Activités de la commission technique « Santé »

Les activités planifiées étaient des conférences publiques que les membres de la commission devaient organiser en collaboration avec les associations de professionnels de santé, les programmes de santé et les écoles de santé, mais tenant compte du contexte socio-politique ces activités planifiées pour le deuxième semestre de l'année n'ont pas été réalisées.

Cependant, certains membres de la commission santé de l'association ont conduit des missions de consultations aux plans national et international qui sont :

- Activité de plaidoyer menée par les champions dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre ;
- Appui apporté au MSP/P/AS dans le cadre de l'évaluation du plan stratégique national de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé (PSA) 2019-2023 et élaboration et validation d'un nouveau plan 2024-2027 sous financement GIZ/management4health GmbH.

³ Assurance maladie après cessation de service

- Appui apporté au MSP/P/AS pour la réalisation de l'analyse situationnelle de la santé du nouveau-né au Niger et l'élaboration du plan d'action pour la réduction de la mortalité néonatale et des mortinaissances, « plan d'action chaque nouveau-né du Niger ENAP NIGER 2023-2026 ».
- Appui apporté au MSP/P/AS pour l'élaboration de la cartographie des partenaires de la santé maternelle et néonatale et la production d'un outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières sous financement de l'UNICEF.
- Appui apporté au Burkina Faso et la Guinée Équatoriale dans le cadre du renforcement de la préparation, la détection et la réponse aux épidémies et urgences sanitaires. Ces activités rentrent dans la stratégie régionale de renforcement de la sécurité sanitaire en Afrique parrainée par l'OMS et l'Africa CDC.

2.5. Activités de la commission technique "Sécurité alimentaire et nutritionnelle"<

En dehors de l'ONAHA et de l'Université Abdou Moumouni Dioffo, les institutions publiques n'ont pas sollicité l'assistance de la Commission Sécurité alimentaire et nutritionnelle pour des appuis techniques et méthodologiques notamment pour l'élaboration et la relecture des documents de politique et de stratégie. Les problèmes de suspension des décaissements consécutivement aux événements du 26 Juillet 2023 ont affecté négativement la performance de certains membres de la Commission habituellement sollicités par certains partenaires dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement. En raison des difficultés sus-évoquées, les activités menées par la Commission l'ont été à titre individuel tant au plan national qu'international.

2.5.1. Niveau national

- Appui au volet « Irrigation multi-bailleurs » du Programme Kandadji, avec la supervision d'études stratégiques et de développement (Schéma directeur de développement intégré et durable des ressources de la vallée du fleuve Niger incluant des études d'irrigation en faisabilité de 45 000 ha et des études détaillées de 20 000 ha (phase en cours), étude détaillée des travaux de réhabilitation du périmètre de Famalé (1200 ha), études de faisabilité et détaillées pour l'extension des périmètres féminins de Kandadji et Sanguilé (100 ha total).
- Participation aux réunions mensuelles d'appui technique à la mise en œuvre du Projet de plateforme intégrée pour la sécurité de l'eau au Niger (PISEN), dans ses volets de développement de la petite irrigation, d'ouvrages structurants à buts multiples, de protection des bassins versants et de préservation des écosystèmes. L'objectif de développement du projet est de renforcer la gestion des ressources en eau, d'accroître l'accès aux services d'eau et d'améliorer la résilience à la variabilité de l'eau induite par le climat dans des zones spécifiques du Niger. Le projet couvre 7 sous-bassins suivants : (i) la Korama, dans la Région de Zinder ; (ii) les Goulbi Maradi et Kaba, dans la région de Maradi ; (iii) la Tarka et la Maggia, dans la région de Tahoua ; (iv) le Dallol Maouri, dans la région de Dosso ; (v) les rivières Sirba et Dargol, dans la région de Tillabéry, (vi) les koris de l'Air (Teloua), dans la région d'Agadez et (vii) sous-bassin du Manga dans les régions de Diffa et Zinder.
- Participation à une mission d'appui technique à la mise en œuvre du Projet d'appui régional à l'initiative pour l'irrigation au Sahel (PARIIS). Le projet vise à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet. Il est structuré en 3 composantes i)

COMPOSANTE A : Modernisation du cadre institutionnel ii) COMPOSANTE B : financement des solutions d'investissement dans l'irrigation iii) COMPOSANTE C : Gestion des connaissances et coordination. La zone d'intervention du PARIIS Niger couvre quatre (04) régions du pays (Agadez, Dosso, Maradi, Tillabéry et Tahoua).

- Participation à une étude d'analyse des coûts unitaires d'irrigation au niveau national (très élevés) et le développement d'une méthodologie d'estimation plus réaliste des coûts incluant les déboursés secs, les frais généraux et la marge bénéficiaire dans un cadre devant rester compétitif
- Participation à la préparation du projet d'appui aux cultures irriguées et aux productions animales (PACIPA) sur financement de la Banque mondiale. Le projet vise, à son tout premier stade, l'accroissement de la productivité, de la commercialisation et de la résilience climatique du secteur agro-alimentaire. L'approche globale du projet repose sur les principes suivants : (i) concentration géographique des investissements dans des bassins de production pour maximiser l'impact sur les activités économiques (Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder) ; (ii) ciblage de chaînes de valeurs porteuses et prioritaires (riz, oignon, niébé et élevage incluant la viande, le lait et la production animale).
- Appui à la demande de l'ONAHA, sur les pistes de la relance des activités dans les domaines de la mise en place des investissements et de leur valorisation, du renforcement des capacités. Il s'agit de rendre plus efficaces les interventions de l'ONAHA, avec la volonté affichée des nouvelles autorités pour relancer la production irriguée en faveur de la sécurité alimentaire du pays et tirant les leçons des mesures illégales toujours en vigueur de la CEDEAO et de l'UEMOA bloquant les importations alimentaires entre autres (Note au dossier).
- Le Centre Nigérien de Promotion de la Sécurité alimentaire (CENPROSA) à Bangoula a poursuivi et renforcé ses activités notamment en matière de cultures de contre-saison. Il est resté disponible pour recevoir les visites de la Commission.
- Participation à un atelier de finalisation de la contribution de l'université Abdou Moumouni Dioffo aux Dialogues nationaux inclusifs

2.5.2. Niveau international

- **Burundi.** Appui à la mise en œuvre du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs financé par la Banque mondiale. Le projet vise à accroître la productivité agricole et la commercialisation dans les zones ciblées sur le territoire burundais et de renforcer l'intégration régionale dans le domaine agricole, mais aussi à intervenir immédiatement et efficacement en cas de crise ou d'urgence admissible. L'appui porte sur le développement de l'irrigation dans les marais et les plaines, le désenclavement des bassins de production de riz, de maïs et de lait, ainsi que la construction d'un pont transfrontalier reliant le Burundi à la République Démocratique du Congo sur la rivière Rusizi.

2.6. Activités de la commission technique "Relations intergénérationnelles"

Notre principale activité dans ce domaine a concerné la préparation du projet de loi sur la protection des personnes âgées en cours depuis quelques années. C'est ainsi qu'en juin 2023 nous avons été conviés par le ministère de la Santé et de la population à un atelier d'élaboration du projet de loi déterminant les principes fondamentaux de la protection des personnes âgées. Pour des raisons d'organisation nous n'avons pas pu faire le déplacement de Dosso, mais avons transmis au Ministère nos observations sur le projet de loi.

Des points importants de ce projet de loi ont fait l'objet de proposition d'amendements ; il s'agit notamment de : la prise en compte de l'aspect « promotion des personnes âgées », la révision de la définition de personnes âgées pour la mettre en conformité avec celle utilisée au niveau international (les personnes âgées de 65 ans et plus), l'applicabilité de la notion de pension non contributive, la planification des services de gériatrie et le développement de ressources humaines appropriées.

III. Bilan Financier

Au titre de l'année 2023, les recettes et dépenses ont été multipliées par 4,4 pour s'établir respectivement à 9.780.000 FCFA et 9.778.630 FCFA du fait de la mobilisation des contributions spéciales pour la participation au Fonds de Solidarité. Au 31 décembre 2023, l'AAFNU-N dispose d'un montant de **2.653.686 fcfa** dont 2.604.866 fcfa en banque et 48.820 fcfa en caisse.

IV. Difficultés rencontrées

Dans cette partie, nous retraçons les principales difficultés mentionnées par la majorité des comités permanents et commissions techniques dans la mise en œuvre de leurs activités. Des actions pertinentes devront être imaginées pour les surmonter et permettre ainsi à l'association d'atteindre les objectifs visés.

4.1. Du fonctionnement de l'AAFNU-N

- La participation timide des membres aux activités de l'association notamment aux réunions mensuelles et aux enquêtes diligentées ;
- Le faible travail de groupe, les activités reposant sur une ou deux personnes
- La difficulté à obtenir les audiences souhaitées avec les institutions et les autorités
- Les institutions publiques ont rarement sollicité l'assistance des commissions de l'AAFNU-N pour des appuis techniques et méthodologiques notamment pour l'élaboration et la relecture des documents de politique et de stratégie
- La faible participation des membres dans le paiement des cotisations annuelles

4.2. De l'utilisation de l'assurance maladie

1. Certain(e)s membres de l'association profitent très peu des avantages qu'ils peuvent en tirer pour plusieurs raisons :
 - Les assuré(e)s ne maîtrisent pas totalement les procédures des compagnies d'assurance,
 - Certaines compagnies d'assurance ne fournissent pas à l'assuré toutes les informations utiles à une bonne utilisation des services offerts.
 - Les établissements hospitaliers conventionnés refusent la carte des assuré(e)s sans aucune explication. Ces dernier(ère)s sont obligé(e)s de procéder à un paiement direct dans des cliniques et officines de pharmacie qui leur avaient été pourtant indiquées comme faisant partie de la liste agréée.
2. Il existe d'énormes difficultés à se faire évacuer :
 - Le coût de transport élevé limite l'accès aux structures hospitalières du Nord
 - Les membres du personnel susceptibles de bénéficier également de l'assurance maladie de l'Etat ne semblent pas exploiter cette disposition, notamment pour le transport lors des évacuations à l'étranger
 - Certains des établissements hospitaliers de la sous-région refusent les prises en charge émises par certaines compagnies d'assurance, obligeant les assurés à mobiliser des ressources financières importantes pour faire face à leurs dépenses de santé.

4.3. Risque de suspension des pensions pour raison de retard dans l'envoi des CE

Les problèmes rencontrés sont liés notamment :

- à la faible ou la non- maîtrise par certains membres des procédures de traitement électronique ou numérique des CE et, pour ceux qui utilisent encore la méthode « papier », au fait de ne pas disposer de boîtes postales personnelles ou autres adresses sûres en dehors de leurs organisations pour recevoir leur courrier
- à la tendance des organisations d'origine de vouloir se décharger sur notre association pour l'appui à apporter aux retraités dans la gestion des CE.

V. Perspectives 2024-2025

5.1 Orientations pour l'élaboration des plans de travail 2024-2025

Au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités, notamment celles relatives aux commissions techniques, nous avons convenu de nous focaliser davantage sur les objectifs qui visent les membres de l'association et leurs dépendants.

Toutefois, afin de maintenir notre volonté d'apporter une contribution au développement du pays, et répondre ainsi à l'attente de nos partenaires, nous avons convenu d'envisager un objectif, aussi modeste soit-il, qui viserait cette ambition.

En application de ces orientations, le plan intérimaire 2024-2025 devrait mettre l'accent sur les activités orientées vers les intérêts des membres de l'Association, c'est-à-dire les activités des deux Comités Permanents, le Comité Permanent sur les Pensions et le Comité Permanent sur les Prestations Médicales et l'Assurance Maladie. Les activités des Commissions techniques viseront à répondre aux sollicitations de nos partenaires nationaux et internationaux. Ainsi, les plans de travail 2024-2025 porteront sur :

- Les objectifs stratégiques de l'association
- Les activités des Comités Permanents
- Les activités des Commissions Techniques
- Les relations de l'AAFNU-N avec les autres institutions.

5.2 Projets de plans d'action 2024-2025

5.2.1 En matière de coordination :

Le Bureau Exécutif assurera la coordination des discussions en vue d'approfondir les pistes de solutions formulées lors de l'enquête menée auprès des membres du Bureau Exécutif, en prélude à l'AGO, pour évaluer les performances de l'Association au cours du biennium 2022-2023.

Les principales suggestions/propositions sont indiquées dans la partie VII du rapport.

5.2.2 Dans le domaine des Pensions :

1. Poursuivre la formation des membres intéressés ou concernés sur l'Enregistrement en ligne et les procédures numériques et électroniques des CE, l'objectif étant la maîtrise totale par tout un chacun de toutes ces procédures en vue de les rendre autonomes dans le traitement de

leurs CE et le remplissage d'autres obligations dans les délais vis-à-vis de la Caisse, jusqu'à réduire à néant l'intervention du Comité pour de telles fonctions.

2. Poursuivre la formation des ayants-droits ou leurs représentants sur la constitution de leurs dossiers à adresser à la Caisse pour la survivance des prestations de celle-ci à leur endroit.

5.2.3 Dans le domaine de l'Assurance Maladie et les Prestations Médicales :

Les principales activités viseront à contribuer aux activités de la Décennie des Nations Unies sur le vieillissement en bonne santé :

- Organiser une émission télévisée mensuelle sur « Le vieillissement en restant actif et en bonne santé » ;
- Organiser une conférence publique sur la contribution des personnes âgées au développement socio-économique du pays en collaboration avec le conseil national des personnes âgées.
- Conférence publique sur le médicament et votre santé, produits pharmaceutiques et pharmacopée traditionnelle, en collaboration avec l'association des pharmaciens
- Conférence sur la prévention des maladies chroniques en collaboration avec le programme national de lutte contre les maladies non transmissibles (MNT).
- Conférence publique sur l'éthique et la déontologie en collaboration avec les écoles de Santé.
- Promouvoir des activités sportives pour la préservation de la santé.
- Poursuivre les activités d'appui technique au Niger et dans les pays africains en 2024.

5.2.4 Dans le domaine de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Au niveau national, en fonction de l'évolution de la situation politique du pays (déblocage des décaissements attendu d'ici février 2024) :

- La poursuite des activités d'appui aux projets et programmes sur les aspects d'irrigation et d'infrastructures (Kandadji, PARIIS et PISEN financés par la Banque Mondiale au Niger).
- L'appui à la préparation du Projet PACIPA.
- La poursuite de l'appui à la mise en œuvre de l'exercice d'estimation des coûts unitaire d'irrigation.
- La reprogrammation de la visite du CENPROSA et d'autres exploitations le cas échéant
- L'appui aux institutions publiques à la demande dans les domaines d'expertise des membres de la Commission

Au niveau international, la poursuite de l'appui à la mise en œuvre du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs soutenu par la Banque mondiale au Burundi et en RDC.

5.2.5 Dans les autres domaines

Les Commissions prépareront des plans de travail en vue de répondre aux préoccupations des membres et participeront aux Commissions Adhoc qui seront mises en place pour répondre aux besoins du Gouvernement et des agences du SNU.

VI. Élections des membres du Bureau Exécutif

Les élections ont donné les résultats suivants :

1. Président	: Dr TANKARI Kadri
2. Vice-Présidente	: Pas de candidature
3. Secrétaire Général	: Mr MAIGA Amadou
4. Secrétaire Général Adjoint	: Mme GADO Hadizatou
5. Trésorière générale	: Dr ALZOUMA Françoise
6. Trésorière générale Adjointe	: M. Adamou LOCO
7. Secrétaire aux questions sociales	: Pas de candidature
8. Secrétaire Adjoint aux questions sociales	: Pas de candidature
9. Secrétaire Information et Communication	: M. Sani CHAIBOU
10. Secrétaire Adjoint Information et Communication	: Pas de candidature
11. Secrétaire à l'organisation	: Dr Balkissa MOUMOUNI
12. Secrétaire Adjoint à l'organisation	: Pas de candidature

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- Mamadou DAGRA
- Amadou Boubacar CISSE

PRESIDENTS COMITES PERMANENTS :

- Pension: René WRIGHT
- Assurance Maladie : Dr Jean-Marie TRAPSIDA

PRESIDENTS DES COMMISSIONS TECHNIQUES :

- Santé : Dr Balkissa MOUMOUNI
- Education: Boureima DIADIE
- Sécurité alimentaire : Maï Moussa ABARI :
- Paix et Sécurité : Issoufou Yacouba
- Relations Intergénérationnelles : Hadizatou GADO

VII. Conclusions / Recommandations

En prélude à l'AGO, une enquête a été menée auprès des membres du Bureau Exécutif a procédé à une évaluation de performances de l'Association au cours du biennium 2022-2023. L'AGO a retenu quelques pistes de solutions et décidé de leur examen approfondi au cours de l'année 2024 afin que des solutions appropriées soient mises en place :

Concernant les réunions mensuelles :

- Maintenir la durée dans les limites de 2 heures maximum
- Systématiser les comptes-rendus
- Rompre avec l'ordre du jour standard et choisir des points d'ordre du jour plus captivants

- Tenir des réunions mixtes (présentielles et virtuelles)

Concernant les commissions techniques :

- En lieu et place des commissions actuelles, désigner des points focaux dans les divers domaines de compétences
- Mettre en place des Comités Adhoc en fonction des besoins qui seront identifiés au fur et à mesure

Appui administratif

- Procéder à un recrutement à temps partiel pour appuyer dans la production des comptes-rendus, le classement et l'organisation des réunions annuelles.

A l'issue des travaux, l'Assemblée Générale Ordinaire a adopté les résolutions suivantes :

- Poursuivre les contacts avec le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur et le Bureau de la Coordonnatrice Résidente du Systèmes des Nations Unies en vue de l'affectation d'un local de travail à l'Association
- Mobiliser les membres en vue d'une participation plus massive aux travaux de l'Association
- Assurer un suivi plus soutenu en vue du paiement régulier des cotisations par les membres.
- Renforcer les relations avec les autorités y compris à travers l'organisation d'une réunion tripartite Gouvernement, Système des Nations Unies et AAFNU-N.

En clôturant les travaux, le Président de l'AAFNU-N a tenu à exprimer sa satisfaction pour la présence massive des membres et la participation active aux travaux.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Agenda de l'Assemblée Générale

SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE AAFNU-N

Samedi 24 février 2024

Horaire	Activités	Personnes responsables	Animateurs
09:00 - 09:20	Arrivée, accueil, installation et enregistrement des participants	Jean-Marie Trapsida Mariam Kéita	<u>Président de séance :</u> Dr Ari Toubo
09:20 - 09:50	Constat du quorum Présentation et adoption de l'agenda Lecture des noms de tous les candidats	SG, JM Trapsida, Mariam Kéita SG SG	<u>Maitre de Cérémonie :</u> Sani Chaibou
09:50 - 10:00	Arrivée, accueil et installation des invités	Jean-Marie Trapsida Mariam Kéita Président	<u>Rapporteurs généraux :</u> Amadou MAIGA Hadiza Gado
10:00 – 11:00	Cérémonie officielle d'ouverture - Mot de bienvenue du Président AAFNU-N - Intervention du Coordonnateur SNU - Discours d'ouverture de SEM le MAE/C/NI	Dr Kadri TANKARI	
	Présentation thématique : Promotion de la Sécurité Alimentaire (CENPROSA) de Bangoula	Dr Ari Toubo	
11:00 - 11:30	Pause-café et retrait des Invités		
11:30 - 12:15	Examen et adoption du projet de rapport moral du Bureau Exécutif 2022-2023 - Présentation du rapport moral - Discussions et adoption	Amadou Maïga	<u>Présidents de séance :</u> Dr Kadri Tankari Mme Fati Ly
12:15 - 12 :30	Examen et adoption des rapports financiers période 2022-2023 - Présentation du rapport financier - Rapport des Commissaires aux comptes - Discussions et adoption	Françoise ALZOUMA Pr Dagra MAMADOU	<u>Maitre de Cérémonie :</u> Sani Chaibou <u>Rapporteurs généraux :</u> Amadou MAIGA Hadiza Gado
12:30-12:45	Orientations pour l'élaboration du Plan de Travail 2024-2025	Dr Kadri Tankari	
12:45 – 13:30	Elections des membres du Bureau Exécutif et des Commissaires aux Comptes : - Elections des membres du BE - Election des CC	Président d'honneur Adamou Loco	<u>Scrutateurs :</u> Mamadou Dagra Hamidou Diaouga
13:30 - 13:45	Conclusions et Résolutions de l'AG	Amadou Maïga Mamadou Dagra	
13:45 - 14:00	Clôture de l'Assemblée générale	Dr Kadri Tankari	
14:00 -	Prière et Déjeuner		

ANNEXE 2: Liste des participants

N°	NOM	Prénom(s)	Contact	Présence physique	Représenté (e)
1	Dr. TANKARI	Kadri	96 63 90 60	X	
2	DADIE	Boureima	90 39 85 89	X	
3	DAGRA	Mamadou	88 15 88 15	X	
4	Dr. HACHIMOU	Fatima	96 49 70 53	X	
5	Dr. HAMADOU	Boureima	90 10 42 88	X	
6	DJIBO	Baraou	96 89 05 84	X	
7	Mme TCHEGAN	Sahya	90 31 32 96	X	
8	Dr. ADAMOU	Balkissa	96 98 16 46	X	
9	ALZOUMA	Zenaba Françoise	96 14 96 24	X	
10	LOCO LAZARE	Adamou	96 50 83 83	X	
11	DIAOUGA	Hamidou	90 21 60 30	X	
12	SEIDOU	Abdourahmane	97 22 88 60	X	
13	ISSOUFOU	Yacouba	90 28 15 53	X	
14	IDDE	Morou	96 50 52 18	X	
15	ABARI	Maï Moussa	89 64 44 16	X	
16	DAOUDA	Boureima	97 70 34 42	X	
17	WRIGHT	René	99 21 89 45	X	
18	Dr. MOUSSA	Fatimata	96 97 24 35	X	
19	AMADOU	Maïga	90 11 70 11	X	
20	SANI	Chaïbou	99 66 83 01	X	
21	IBRAHIM	Ari Toubou	91 64 15 06	X	
22	DANLADI	Salifou	96 98 23 01		X
23	DJINGAREY	Mamoudou Harouna	96 30 15 10		X
24	SOUMAILA	Amadou	88 11 80 81		X
25	GADO	Habi	96 96 41 20		X
26	MOHAMED	Abdoulaye	98 69 26 85		X
27	GADO	Hadizatou	96 59 99 96		X
28	MOHA	Abdou	89 03 86 88		X
29	ALLAGOUMA	Adamou	92 92 26 38		X
30	DIAKITE	Alhousseini	92 74 27 47		X
31	DIALLO	Boureima			X

ANNEXE 3 : Rapports financiers

Au titre de l'année 2023, les recettes et dépenses ont été multipliées par 4,4 pour s'établir respectivement à 9.780.000 FCFA et 9.778.630 FCFA du fait de la mobilisation des contributions spéciales pour la participation au Fonds de Solidarité.

Les éléments caractéristiques sont les suivants :

RECETTES

- 1. Contributions des membres :** les réalisations (1.315.000) ont été inférieures aux prévisions (1.800.000)
- 2. Dons :** un montant de 4.000.000 a été enregistré
- 3. Contributions au Fonds National de Solidarité :** les membres ont contribué pour un montant de 4.265.000

RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS
Adhésions 02 / an x 5.000	10.000	
Cotisations membres professionnels 35 / an x50.000	1.750.000	1.100.000
Cotisations membres services généraux 02 / an x 25.000	50.000	215.000
Cotisations spéciales	0	
Contributions volontaires	0	200.000
Dons	0	4.000.000
Contributions Fonds National de Solidarité		4.265.000
TOTAL RECETTES	1.810.000	9.780.000

DEPENSES

- 1. Pauses-réunions :** 447.750 fcfa ont été dépensés contre une prévision de 100.000 fcfa
- 2. Communications :** un montant de 175.000 fcfa a été dépensé contre une prévision de 34 .520 à cause des communiqués faits à la radio et à la télé pour condamner les restrictions imposées au pays suite aux évènements du 26 juillet 2023
- 3. Contribution au Fonds National de Solidarité :** Les contributions des membres et une partie du don ont été utilisés pour la contribution de l'AAFNUN à hauteur de 7.500.000 fcfa

DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS
1 Assistance au Secrétariat (Pauses réunions)	100.000	447.750
2 Communications (Bulletins et Site WEB)	34.520	175.000
3 Fournitures/Equipements	50.000	65.000
4 Ateliers/Formations	30.000	0
5 Assemblée Générale ordinaire	500.000	495.900
6 Activités Sociales	30.000	29.500
7 Frais Bancaires (AGIOS) : (6.000 + 1.080) x 12 mois	84.960	84.960
8 Cotisations à FAFICS (66 membres actifs x 2 USD)	80.520	80.520
9 Participation Réunion FAFICS	900.000	900.000
Contribution au Fonds National de Solidarité	0	7.500.000
TOTAL DEPENSES	1.810.000	9.778.630

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 31 décembre 2023, l'AAFNU-N dispose d'un montant de **2.653.686 FCFA** dont :

- 2.604.866 fcfa en banque
- 48.820 fcfa en caisse

ANNEXE 4 : Budget prévisionnel 2024

L'élaboration du budget de l'AAFNU-N s'inspire de celui de la FAAFICS qui est annuel.

L'élaboration du budget 2024 est basée sur les ressources de l'association.

Recettes 2024

Les recettes de l'association sont essentiellement constituées par les frais d'adhésion (5.000f). les cotisations annuelles (50.000f par membre professionnel et 25.000f par membre des services généraux), les cotisations spéciales et les contributions volontaires.

RUBRIQUES	MONTANTS (F CFA)
Adhésions 02/an x 5000	10.000
Cotisations membres professionnels 35/an x50.000	1.750.000
Cotisations membres services généraux 02 / an x 25.000	50.000
Cotisations spéciales Familles 08 X 10.000	80.000
Cotisations spéciales	PM
Contributions volontaires PM	200.000
TOTAL	2.090.000

Dépenses 2024

RUBRIQUES	MONTANTS (FCFA)
1 Assistance au Secrétariat (Pauses réunions)	124.250
2 Communications (Bulletins et Site WEB)	100.000
3 Fournitures/Equipements	90.270
4 Ateliers/Formations	50.000
5 Assemblée Générale ordinaire	500.000
6 Activités Sociales	60.000
7 Frais Bancaires (AGIOS) 6.000 + 1.080 x 12 mois	84.960
8 Cotisations à FAAFICS (66 membres actifs x 2 USD)	80.520
9 Participation Réunion FAAFICS	1.000.000
TOTAL DEPENSES	2.090.000

ANNEXE 5 : Motions et résolutions

MOTION DE REMERCIEMENTS AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES NIGERIENS DE L'EXTERIEUR

L'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies au Niger (AAFNU-N), réunie à la 7^{ème} session de son Assemblée Générale Ordinaire, à Niamey, le 24 février 2024, dans l'Auditorium MAHAMANE SANI BAKO du Ministère des Affaires Etrangères & de la Coopération, exprime ses vifs remerciements et toute son appréciation à **Son Excellence Monsieur BAKARY YAOU SANGARE**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Nigériens de l'Extérieur et à l'ensemble de ses collaborateurs, pour son aimable parrainage de la cérémonie et pour avoir mis à sa disposition toutes les facilités requises pour la tenue et le succès de ces assises.

Fait à Niamey, le 24 février 2024

L'ASSEMBLEE GENERALE

MOTION DE REMERCIEMENTS A LA COORDINATRICE RESIDENTE P. I. DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU NIGER

L'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies au Niger (AAFNU-N), réunie à la 7^{ème} session de son Assemblée Générale Ordinaire, à Niamey, le 24 février 2024, dans l'Auditorium MAHAMANE SANI BAKO du Ministère des Affaires & de la Coopération, exprime ses vifs remerciements et toute son appréciation à **Madame NICOLE KOUASSI**, Coordinatrice Résidente p. i. du Système des Nations Unies au Niger, pour son aimable parrainage de la cérémonie et pour avoir rehaussé de sa présence la séance d'ouverture.

Fait à Niamey, le 24 février 2024

L'ASSEMBLEE GENERALE

MOTION DE REMERCIEMENTS AU REFEP/NIGER

L'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies au Niger (AAFNU-N), réunie à la 7^{ème} session de son Assemblée Générale Ordinaire, à Niamey, le 24 février 2024, dans l'Auditorium MAHAMANE SANI BAKO du Ministère des Affaires Etrangères & de la Coopération, exprime ses vifs remerciements et sa profonde gratitude à **Madame Ibrahima Mariama Alassane**, Coordinatrice de l'ONG « Réseau des Femmes pour la Paix au Niger » (REFEP/NIGER), pour avoir gracieusement mis à la disposition de l'AAFNU-N les locaux de son institution, pour abriter les réunions du Bureau de l'Association et lui servir de siège provisoire.

Fait à Niamey, le 24 février 2024

L'ASSEMBLEE GENERALE

RESOLUTION SUR LE SIEGE DE L'ASSOCIATION

L'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies au Niger (AAFNU-N), réunie à la 7^{ème} session de son Assemblée Générale Ordinaire, à Niamey, le 24 février 2024, dans l'Auditorium MAHAMANE SANI BAKO du Ministère des Affaires Etrangères & de la Coopération, demande au Président et aux membres de poursuivre les efforts en vue de trouver un siège pour l'Association.

Fait à Niamey, le 24 février 2024

L'ASSEMBLEE GENERALE

RESOLUTION SUR LA REMOBILISATION

L'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies au Niger (AAFNU-N), réunie à la 7^{ème} session de son Assemblée Générale Ordinaire, à Niamey, le 24 février 2024, dans l'Auditorium MAHAMANE SANI BAKO du Ministère des Affaires Etrangères & de la Coopération, appelle à une véritable remobilisation de ses membres, par leur participation régulière aux réunions, et le paiement régulier de leurs cotisations, en vue de permettre à l'Association d'atteindre ses objectifs, dans de meilleures conditions.

Fait à Niamey, le 24 février 2024

L'ASSEMBLEE GENERALE